

Nous, en tant que patrouilleurs et citoyens, nous vous demandons...

LA CAMPAGNE ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Aide-Mémoire

Les enjeux en accessibilité

Pour l'ensemble des personnes à mobilité réduite, l'accessibilité est un facteur premier d'autonomie, d'inclusion et de participation sociale.

Sans l'application des principes de l'accessibilité, il devient difficile, voire impossible pour les personnes ayant une déficience motrice d'accéder à un bâtiment de services (dentiste, notaire, clinique d'impôts, etc.), à un commerce de proximité, de s'y déplacer convenablement ainsi que d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population.

Bien que l'on connaisse le concept de l'accessibilité surtout comme étant un accès à un bâtiment (rampe, porte automatique, ascenseur, toilette, etc.), nous croyons que l'ensemble d'une installation doit être accessible. En effet, pouvoir entrer dans le bâtiment où se trouve son médecin de famille est une bonne chose. Toutefois, il ne suffit pas de pouvoir se rendre à la salle d'attente. Est-ce que la personne pourra être examinée convenablement si elle ne peut se transférer sur la table parce qu'il n'y a pas de lève-personne ? Comment une personne peut-elle acheter ses vêtements si la cabine d'essayage n'est pas accessible ou si la machine *Interac* est fixée sur un comptoir beaucoup trop haut ?

Pourquoi faire une campagne ?

Bien qu'il y ait plusieurs initiatives importantes en accessibilité, le Québec accuse des retards importants en matière d'accessibilité. Malgré l'existence de divers règlements et lois, les personnes à mobilité réduite se heurtent quotidiennement à des lieux inaccessibles perpétuant des situations d'exclusion sociale.

C'est pourquoi nous proposons aux différents acteurs du milieu de réaliser cette première campagne nationale en accessibilité que nous voulons être la plus rassembleuse possible où tous ceux et celles qui ont une préoccupation pour l'accessibilité y trouveront une place.

Objectifs de la campagne

- ⇒ Sensibiliser la population et les décideurs aux enjeux de l'accessibilité des services et des commerces de proximité pour les personnes ayant une déficience motrice.
- ⇒ Encourager et inciter les propriétaires de commerces et de lieux de services à améliorer l'accessibilité pour les personnes ayant une déficience motrice.
- ⇒ Mobiliser le milieu et les personnes ayant une déficience motrice dans l'ensemble de la province.

Les demandes

Considérant que les politiques et règlements actuels n'ont pas donné les résultats attendus par les personnes ayant une déficience motrice ;

- ⇒ Nous demandons aux commerçants et aux propriétaires de lieux de services de considérer les personnes handicapées comme des consommateurs à part entière. Pour se faire, nous leurs demandons de rendre leurs commerces et lieux de services accessibles à tous.
- ⇒ Nous demandons la mise en place par les municipalités et par le gouvernement du Québec d'un plan d'action en ce qui concerne la mise en accessibilité du cadre bâti des services et des commerces de proximité. Ce plan d'action comportera des cibles concrètes à atteindre, des échéanciers à respecter et des mesures contraignantes en cas de non-respect de ces critères. Les personnes ayant une déficience motrice et/ou les organismes qui travaillent avec cette clientèle auront été consultées.
- ⇒ Nous demandons aux municipalités et au gouvernement du Québec de se doter de politiques et règlements qui favorisent et soutiennent la mise en accessibilité de commerces et services de proximité.
- ⇒ Nous demandons que le gouvernement du Québec endosse le concept de l'accessibilité universelle et définisse avec le milieu associatif des personnes en situation de handicap des cibles à atteindre.